



## VOEU DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

*Présenté par Pauline Couvent, conseillère départementale, membre du groupe Isère Écologie et Solidarités*

### **Pour un renforcement de la protection des enfants victimes de violences sexuelles**

*Séance publique de l'assemblée départementale du 26 juin 2026*

**Rappelant** que le meurtre de Lyhanna, collégienne de 11 ans disparue dans le Gers puis retrouvée morte le 4 juin 2026, a profondément bouleversé le pays ; que plusieurs plaintes et signalements visant le principal suspect n'avaient pas donné lieu à une audition avant les faits, relançant les interrogations sur les moyens accordés à la justice et sur la capacité des institutions à protéger efficacement les enfants victimes de violences sexuelles ;

**Constatant** que cette affaire n'est malheureusement pas un cas isolé ; que dans un arrêt du 24 avril 2025, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France pour défaut de protection effective de trois mineures ayant déposé plainte pour viol, pointant notamment la longueur des procédures et les insuffisances de leur traitement ;

**Considérant** que les moyens accordés à la justice sont au centre du sujet ; que selon une étude de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (Cepej), la France ne comptait en 2022 que 3,2 procureurs pour 100 000 habitants, contre 12,2 en moyenne dans les autres pays d'Europe, plaçant ainsi la France parmi les États du Conseil de l'Europe les moins dotés en magistrats du parquet ;


**Notant** qu'en Isère également, des situations concrètes montrent que des enfants peuvent être maintenus en contact avec leur agresseur présumé en raison de procédures d'enquête ou de jugement particulièrement longues ;

**Notant** qu'en Isère comme dans le reste de la France, la grande majorité des enfants victimes de violences sexuelles le sont dans leur environnement familial et que l'inceste est trop souvent confondu avec un conflit parental révélant un besoin important de formation des professionnels sur cette question ;

**Considérant** que le Département de l'Isère, chef de file de la protection de l'enfance, est directement concerné par les enjeux des violences sexuelles subies par des mineurs et par la nécessité de garantir une protection effective des enfants, notamment à travers les missions exercées par l'aide sociale à l'enfance, la protection maternelle et infantile et la cellule de recueil des informations préoccupantes ;

**En conséquence, le Département de l'Isère :**

- **Demande que le Gouvernement** renforce les moyens alloués à la justice et aux services d'enquête chargés du traitement des violences sexuelles commises sur des mineurs ;
- **Appelle les parlementaires de l'Isère** à se saisir de ce sujet et à contribuer à l'adoption de mesures ambitieuses permettant de renforcer la protection des enfants victimes de violences sexuelles, notamment lors de l'examen à l'Assemblée nationale puis au Sénat de la proposition de loi visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants.



Pauline Couvent

Conseillère départementale de l'Isère, Canton Grenoble 3  
Groupe Isère Ecologie et Solidarités